### **Dirassat**

Volume 14 عدد خاص: علم الاجتماع Number 14

Article 15

2011

## Eléments de sociologie historique de l'Etat

Abdelmalek El Ouazzani Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc

Follow this and additional works at: https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat



Part of the Sociology Commons

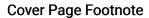
#### **Recommended Citation**

El Ouazzani, Abdelmalek (2011) "Eléments de sociologie historique de l'Etat," Dirassat. Vol. 14: No. 14, Article 15.

Available at: https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol14/iss14/15

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on Digital Commons, an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aaru.edu.jo, marah@aaru.edu.jo, u.murad@aaru.edu.jo.

## Eléments de sociologie historique de l'Etat



(1) Professeur de Science Politique, Université Cadi Ayyad, Marrakech. (2) Yves Déloye, Sociologie historique du politique, Editions La Découverte, Paris, 1997, p.24.

### Eléments de sociologie historique de l'Etat

Abdelmalek El Ouazzani(1)

La présente contribution est destinée à sensibiliser les chercheurs sur la problématique de l'Etat à certains aspects qu'offre, sur le plan théorique, une discipline si ancienne et pourtant si méconnue, qu'est la sociologie de l'Etat.

Loin de prétendre épuiser les contours d'une telle discipline, nous voulons juste aborder, par le biais de certains de ses auteurs, quelques aspects qui sont étudiés dans le cadre des autres disciplines du droit mais qui toutefois, devraient les compléter.

La sociologie historique, si elle ne servait qu'à comprendre le passé, ne servirait pas à grand-chose. Elle nous fournit des instruments pour comprendre le passé mais aussi le présent; « elle entend, nous dit Yves Déloye, tout d'abord rappeler le caractère artificiel de la césure passé / présent Comme s'il pouvait y avoir, d'un côté, le domaine propre de l'histoire et, de l'autre, celui de la sociologie.(...) si la sociologie historique est prometteuse, c'est parce qu'elle oblige le chercheur à constamment historiciser ses raisonnements et tenir compte de la mainmorte du passé »<sup>(2)</sup>.

La relation entre histoire et sociologie a longtemps souffert du cloisonnement et de la séparation fictive entretenue entre ces disciplines, notamment dans la tradition française.

Il a fallu attendre Max Weber et à sa suite la sociologie politique allemande pour que la question de l'Etat, de sa formation et de sa construction soit considérée dans une optique historique et que l'Etat soit perçu comme le produit d'une histoire particulière.

#### I - La construction de l'état moderne

L'Etat n'est pas une institution naturelle; il est le fruit d'une longue évolution à la fois diverse et complexe des structures sociales, économiques et politiques. Les sociétés humaines, avant de découvrir l'Etat dans sa forme moderne, ont connu diverses formes d'organisation du politique, et leur passage à l'Etat n'a été ni unilinéaire, ni simple. L'Etat qui s'est développé en Europe a mis longtemps à s'institutionnaliser, à prendre forme, de même qu'il peine à s'ancrer dans les sociétés où il a été exporté après la décolonisation.

Les problèmes d'instabilité que connaissent les systèmes politiques des pays en développement, les avatars de leurs systèmes de gouvernance, les défis auxquels ils sont confrontés, notamment au niveau de leur démocratisation pourraient trouver explication

<sup>(1)</sup> Professeur de Science Politique, Université Cadi Ayyad, Marrakech.

<sup>(2)</sup> Yves Déloye, Sociologie historique du politique, Editions La Découverte, Paris, 1997, p.24.

dans l'histoire. Les sociétés occidentales modernes, elles-mêmes, ont accompli un long parcours d'apprentissage du suffrage et de la démocratie.

C'est cette idée de long cheminement vers la genèse de l'Etat moderne que nous allons aborder à travers certains auteurs qui nous semblent assez représentatifs pour la sociologie historique du politique, et notamment de l'Etat.

Nous aurions pu aborder d'autres théoriciens qui ceux vont suivre, notamment Pierre Bourdieu, Pierre Rosavallon ou encore Eugen Weber mais ces deux derniers abordent, pour le premier le processus de construction de la citoyenneté et de la consolidation de la nation, et, pour le deuxième, le processus de modernisation de la société rurale au XIXè siècle et l'intégration progressive et lente du paysan dans ladite citoyenneté à travers un ensemble de facteurs dont le suffrage universel.

Il est évident qu'aucun travail sur la sociologie de l'Etat ne peur négliger Alexis de Tocqueville qui reste, après tout le premier à avoir observé la démocratie américaine et fourni, de la sorte, les leviers d'une méthode comparative en sciences politique.

Mais, étant donné, les contraintes qu'impose le fait d'écrire un article pour une revue, nous ne nous conformons à une idée de Max Weber, selon lequel toute connaissance est par nature sélective.

Les auteurs qui suivent relèvent donc d'un choix méthodologique, eu égard à l'objet de notre propos.

### 1. L'apport de Norbert Elias : les origines féodales de l'Etat

Il propose une sociogenèse de l'Etat qui vise à montrer que ce dernier est le produit de la désintégration féodale. Il montre qu'avec cette dernière, «s'amorcent des mécanismes d'interdépendance qui s'orientent vers l'intégration d'unités sans cesse plus grandes. Les luttes concurrentielles et éliminatoires de petites unités de domination appelées «seigneuries territoriales», nées elles-mêmes de luttes éliminatoires entre unités plus petites encore, se terminent part la lente victoire de quelques concurrents et finalement d'une seule unité. Le vainqueur constitue le centre d'intégration d'une unité de domination plus grande ; il constitue la centrale monopolistique d'une organisation étatique »<sup>(3)</sup>.

Norbert Elias montre surtout que la consolidation de ce processus de domination qui va se faire au profit de cette unité qui va devenir dominante et qui sera le pouvoir royal se fera avec et grâce à la constitution de deux monopoles qui sont finalement à la base de toute formation étatique viable : le monopole fiscal et le monopole militaire.

<sup>(3)</sup> Norbert Elias, La dynamique de l'Occident, Paris, Calman Lévy, 1975, p.300, voir aussi Bernard Lacroix, « La contribution de Norbert Elias à l'analyse de la construction sociale de l'Etat démocratique, Revue, Polis, vol. 9, Numéro spécial, 2002..

Eléments de sociologie historique de l'Etat

durant le IX7, Xè et XIè siècles<sup>(6)</sup>.

« La société que nous appelons la société *moderne*<sup>(4)</sup> est caractérisée, surtout en Europe occidentale, par un niveau bien déterminé de la monopolisation. La libre disposition des moyens militaires est retirée au particulier (aux féodaux) et réservée au pouvoir central, quelle que soit la forme qu'il revêt; la levée des impôts sur les revenus et les avoirs est également du domaine exclusif du pouvoir central. (...) Les deux monopoles se tiennent la balance, l'un étant inconcevable sans l'autre. Si l'un disparaît, l'autre disparaît du même coup »<sup>(5)</sup>. Ceci est un processus très lent qui se manifestera en France dès le XIIè siècle puisque, selon Elias, nous ne remarquons rien de semblable

Mais il faut remarquer que nous étions encore dans la configuration classique des Etats partimonialistes, où la levée des impôts se faisait au nom du Roi et non à celui de l'Etat. Il y a en fait une évolution qui fera que le monopole privé se socialise, où il se transforme en monopole public. « Le budget de l'Etat se développe, nous dit Elias, à partir du budget privé des dynasties féodales ...on ne distingue pas encore, au stade féodal, entre recette publique et revenu privé»<sup>(7)</sup>.

Nous verrons par la suite que Max Weber fait du monopole de « la violence légitime» l'élément de base de sa définition de l'Etat moderne et que Samuel N. Eisenstadt fait de la centralisation le facteur clé de la construction étatique.

La consécration du monopole royal, Norbert Elias la situe à la fin du XVè et au début du XVIè siècles.

C'est aussi la période qui verra apparaître et se consolider un processus de différenciation de certaines fonctions qui naguère se confondaient. Les fonctions de prince, de féodal, de plus riche propriétaire terrien, de plus grand propriétaire des moyens de production, de magistrat, de juge, de chef militaire ne se réunissaient plus

<sup>(4)</sup> Mais la société moderne n'est pas que cela ; c'est aussi la libération de l'individu par rapport aux jougs collectifs anciens ; Alain Renaud, par exemple, retient le principe d'autonomie comme caractéristique essentielle de la liberté des modernes. Reprenant l'opposition que faisait Benjamin Constant entre « la liberté des Anciens » et « La liberté des Modernes », il veut montrer qu « avec la modernité se serait imposée une représentation inédite de la liberté humaine, comprise pour la première fois en termes d'autonomie. » Cette autonomie est foncièrement liée au principe du libre choix de la part de l'individu, chose qui était étrangère aux Grecs.

En fait, la marque de la modernité serait, pour beaucoup de théoriciens, l'individualisme. Mais s' « il ne saurait être question de contester la fécondité heuristique de ce paradigme individualiste – par ailleurs présent chez beaucoup d'autres auteurs, à commencer par Emile Durkheim, en passant par Tocqueville ou Raymond Aron - (...), il est permis se s'inquiéter de ses effets pervers possibles, caractéristiques de dérives inhérentes à toute démarche explicative quand, grisée en quelque sorte par la réussite de ses hypothèses, elle devient par trop systématique »

Cf. Alain Renaud, « Liberté, égalité, subjectivité », Histoire de la philosophie politique, Tome2, Naissances de la modernité, Editions Calman Lévy, 1999, pp.7-23

<sup>(5)</sup> Elias, op.cit, p.25

<sup>(6)</sup> idem, p.26

<sup>(7)</sup> idem, p.31

dans la même personne. En particulier, « le monopole de contrainte physique et de la force militaire forme désormais une institution sociale stable embrassant un vaste territoire »(8).

Mais ce monopole se constitue dans un ensemble complexe d'alliances que le seigneur central est obligé de tisser avec des groupes, souvent de deuxième rang, afin de limiter ou d'annuler la force de groupes rivaux puissants.

Le mécanisme est ainsi décrit : « le monarque est toujours bien plus faible que l'ensemble de la société dont il est le maître ou le serviteur suprême. Si la totalité ou une fraction importante de cette société se dressait en bloc contre lui, il ne pourrait résister à cette pression (...) l'autorité souveraine d'un individu faisant fonction de maître central d'une société s'explique par le fait qu'une partie des intérêts des membres de cette société convergent alors que d'autres s'opposent (...) ».

Il y a dans cette phase, où se constitue le monopole du maître central, une imbrication d'interdépendances et d'antagonismes qui donne naissance à un mécanisme que Norbert Elias nomme le *mécanisme absolutiste* qui fait que le souverain, tout en n'adhérant à aucun des groupes antagonistes, s'allie à celui qui à celui qui a le plus de chances de dominer la compétition. En fait son action consiste à faire l'arbitre de cette lutte. Mais en fait, « il s'allie aux forces latentes agissant de manière à leur assurer une petite supériorité (...) la marge de décision dont dispose le maître central d'une société étendue et différenciée s'explique par donc par le fait qu'il se tient au centre névralgique des tensions sociales et qu'il peut mettre à profit les intérêts et les ambitions opposés qui, dans sa sphère de domination, se tiennent la balance »<sup>(9)</sup>.

Elias nous montre que l'institution royale parvient au sommet de sa puissance dans cette phase dans laquelle une noblesse affaiblie (par la spoliation de sa puissance par le roi lui-même) et en décadence rivalise avec une bourgeoisie montante sans que l'une réussisse à évincer complètement l'autre.

C'est la révolution française de 1789 qui mettra fin à ce mécanisme, en mettant fin à la monarchie de l'Ancien Régime et aux privilèges qui l'accompagnaient. Avec elle, la structure de l'Etat change.

Finalement, sa conclusion sur le processus de formation de l'Etat en Occident, Norbert Elias nous livre sa conclusion : « Pour bien comprendre la genèse et l'existence même des Etats, il est indispensable d'appréhender- et fût-ce par l'exemple d'un seul pays – le processus de la lente formation des organes centraux de l'Etat, grâce à la dynamique relationnelle, c'est-à-dire à un certain automatisme dans l'évolution des rapports et de l'interdépendance des intérêts et des actions »<sup>(10)</sup>.

<sup>(8)</sup> idem, p. 82.

<sup>(9)</sup> Idem, pp.112-116.

<sup>(10)</sup> Badie et Birnbaum, La sociologie de l'Etat, op.cit, p.38-39

#### 2- L'apport de Max Weber

Max Weber serait « le premier sociologue à considérer les phénomènes politiques comme des faits particuliers ayant leur logique propre et connaissant une histoire spécifique. Le politique ne s'explique plus comme dans les modèles généraux de Marx ou de Durkheim, par les rapports de production ou par la division du travail social. Il trouve dorénavant, en lui-même, ses propres déterminants ».

L'apport de Max Weber consiste surtout dans le fait qu'il reconstruit l'histoire des sociétés à partir de la transformation de leurs modes de gouvernement, en mettant en exergue les types de domination correspondant chacun à un type de société. Il met l'accent sur le rapport de rationalité occidentale et Etat moderne. Il montre surtout comment l'Etat moderne consacre la fin du patrimonialisme<sup>(11)</sup> de l'institution étatique qui s'autonomise, se différencie et s'institutionnalise. Il lie Etat et bureaucratie qui se développent de manière concomitante, sans se déterminer nécessairement.

Il s'intéresse au pouvoir, à la domination et adopte le choix de construire des typologies –sous forme de types idéaux qui permettent de reconstruire l'histoire des sociétés à travers la transformation de leurs modes de gouvernement. Mais les typologies des modes de domination qu'il adopte ne supposent absolument pas que ces types se succèdent dans le temps.

La domination charismatique correspond à un type de pouvoir s'expliquant par les caractères extraordinaires d'un chef (Führer), type de pouvoir « dénué de toute direction administrative et » s'opposant ainsi, « aussi bien à la domination traditionnelle qu'à la domination rationnelle. Mais il est important de souligner que Weber écrit que la domination charismatique peut « s'infléchir aussi bien vers la domination traditionnelle que vers la domination rationnelle » (12).

La domination traditionnelle «s'appuie, et elle est ainsi admise, sur le caractère sacré des dispositions transmises par le temps»<sup>(13)</sup>. Ce type se manifeste par l'existence d'un mode de puissance patrimonial, de nature féodale (seigneur/serviteurs, suzerain/vassaux).

<sup>(11)</sup> L'État patrimonial est défini par Max Weber comme l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique. La domination patrimoniale se fonde sur un pouvoir personnel basé sur un mélange de tradition et d'arbitraire. Cette notion mise en évidence par Max Weber demande à être placée dans son contexte d'origine.

La typologie d'autorités élaborée par Weber met en évidence l'autorité légale rationnelle, l'autorité traditionnelle et l'autorité charismatique. Ce sont là les trois types idéaux d'autorités mis en avant par Weber. Chaque type idéal se divise en sous-types. C'est ainsi qu'à l'intérieur de l'autorité traditionnelle, il se dégage trois différents sous-types à savoir, le sous-type patriarcal, le sous-type féodal et le sous-type patrimonial. Il apparaît clairement que le patrimonialisme est cité uniquement quand le pouvoir est exercé en vertu de la tradition.

<sup>(12)</sup> Idem, p.39; voir Weber, Economie et Société, Plon, t 1, pp. 249 et suivantes

<sup>(13)</sup> Economie et société, p.232

La domination rationnelle légale s'oppose au type précédant, et c'est avec la fin du type patrimonial que va se construire l'Etat moderne, notamment à travers la bureaucratisation. «Le développement des formes modernes de groupement s'identifie tout simplement au développement et à la progression constante de l'administration bureaucratique: la naissance de celle-ci est, pour ainsi dire, le spore de l'Etat occidental moderne »(14).

Avant tout, il faut noter cette définition que donne Weber de l'Etat moderne: « l'État moderne, écrit-il, est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. Ce qui veut dire qu'il en a exproprié tous les fonctionnaires qui, suivant le principe des « états », en disposaient autrefois de leur propre droit et qu'il s'est substitué à eux, même au sommet de la hiérarchie »<sup>(15)</sup>.

Weber constate donc, comme Norbert Elias après lui, que l'Etat moderne s'est constitué par un processus de monopolisation qui consisté en l'expropriation par le prince de toutes les puissances privées indépendantes qui, à « côté de lui, détiennent un pouvoir administratif, tous ceux qui sont propriétaires de moyens de gestion militaires, financiers, et toutes sortes de bien susceptibles d'être utilisés politiquement »<sup>(16)</sup>.

L'Etat, pour Weber, c'est surtout la monopolisation de la « violence légitime : il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé - la notion de territoire étant une de ses caractéristiques - revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence. Par conséquent, nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État »<sup>(17)</sup>.

L'Etat moderne n'a pu exister que comme «le résultat d'un processus de différenciation grâce auquel il peut s'institutionnaliser et marquer ses frontières que viennent défendre des acteurs aux valeurs spécifiques »(18). Cet Etat apparaît comme «une machine politico administrative durable et complexe, servie par des fonctionnaires qui s'identifient à leur rôle, coupée de la société civile sur laquelle elle tente d'exercer une tutelle complète »(ibid).

<sup>(14)</sup> Idem, p.229

<sup>(15)</sup> Le savant et le politique, p.37, consultable in site "Les classiques des sciences sociales".

<sup>(16)</sup> Le savant et le politique, p.36 LCSS.

<sup>(17)</sup> Idem, p.32

<sup>(18)</sup> Pierre Birnbaum, « sur la dé-différenciation de l'Etat », Revue Internationale de Science Politique, vol 6, n°1, 1985, p.58

Les études qui se sont inspirées de Max Weber quant à la genèse de l'Etat moderne sont à la fois nombreuses et diverses, et ne s'intéressent pas nécessairement toutes aux mêmes séquences historiques. **Thomas Ertman**<sup>(19)</sup> s'intéresse à la spécificité des trajectoires politiques différentes qui ont donné naissance soit à des Etats absolutistes, soit à des états constitutionnalistes - une telle idée n'est pas tout à fait éloignée de la thèse de la logique de l'Etat tributaire de l'histoire spécifique de chaque Etat développée par Bertrand Badie et Pierre Birnbaum ou encore de l'hypothèse de la diversité des configurations historiques développée par Norbert Elias.

Tout d'abord, Ertman soutient l'idée que l'Etat s'est construit par et dans les conflits armés entre nations européennes. Il réfute l'idée qui consiste à diviser les modèles d'Etat que l'Europe a connus en deux, le modèle français ou prussien qui seraient les modèles d'Etats absolutistes, centralisés et bureaucratisés d'une part et le modèle anglais qui représenterait un modèle d'Etat constitutionnaliste. Il propose une nouvelle typologie qui consisterait à croiser, à combiner le type de régime (absolutiste / constitutionnaliste) et les caractéristiques de l'appareil d'Etat (partimonialiste / bureaucratique).

La première dimension de la typologie oblige à prendre en considération l'existence ou non d'assemblées représentatives qui empêcherait l'apparition d'un pouvoir absolu ; il prend notamment l'exemple des assemblées territoriales qui, plus structurés que les ordres, étaient structurellement plus à même de prévenir les tentations absolutistes des monarques et d'y résister (comme en Angleterre)<sup>(20)</sup>. La seconde dimension de la typologie (patrimonialisme-bureaucratie), tout en reprenant la dichotomie weberienne Etat patrimonial / Etat bureaucratique, insiste sur le fait qu'il faille s'intéresser au processus de *dépatrimonialisation* qui ne s'est accompli ou terminé en France par exemple qu'au XVIIè siècle; jusqu'alors, la France aurait été un Etat bureaucratique à structure patrimoniale<sup>(21)</sup>. Ces combinaisons aboutissent à des configurations assez différentes du modèle weberien, configurations intéressantes, plus complexes mais plus difficiles à justifier, vue la masse de détails historiques à accumuler en vue de l'analyse comparative.

On obtiendrait ainsi quatre types d'Etats : absolutistes bureaucratiques (Etats territoriaux germaniques et Danemark), absolutistes patrimoniaux (France et Europe latine), constitutionnalistes bureaucratiques (Angleterre et Suède) et enfin constitutionnalistes patrimoniaux (Pologne et Hongrie).

<sup>(19)</sup> Thomas Ertman, Birth of Leviathan. Building states and regimes in medieval and early modern Europe, Cambridge University Press, 1997.

<sup>(20)</sup> Cf. Patrice Mann, La genèse de l'Etat moderne Max Weber revisité, in Revue française de sociologie, vol 41, N°2, pp.331-333

<sup>(21)</sup> ibid

#### 3. Samuel N. Eisenstadt

Partant de la critique des théories évolutionnistes et néo-évolutionnistes qui tendaient à expliquer l'émergence de l'Etat par l'universalité de la différenciation des fonctions politiques, entre autres, comme résultant d'un processus continu qui fait passer la société d'un état de société simple à celui d'une société complexe et différenciée ou, plus exactement « d'un stade correspondant au modèle durkheimien de la solidarité mécanique (voir Durkheim ci-après) à un état potentiellement plus organisé avec, à chaque étape, l'apparition de nouveaux problèmes de régulation qui ne peuvent être résolus par les mécanismes régulateurs antérieurs, ni par les institutions préexistantes. Chacune de ces phases se distingue de la précédente par une plus grande autonomie des différentes sphères institutionnelles et par l'apparition d'unités fonctionnelles spécialisées»<sup>(22)</sup>.

La régulation de l'activité desdites unités nécessite l'institutionnalisation de certains symboles, de certaines normes et des modes d'organisation et une plus grande différenciation des structures politiques.

Jusque là, il n'y a guère de différence par rapport aux théories qui faisaient de la différenciation le point explicatif majeur de la genèse de l'Etat, qu'il s'agisse de Durkheim, de Weber ou Parsons, voire même de E. Evans Pritchard et Meyer Fortes.

Les auteurs remarquent que les évolutionnistes n'ont pas suffisamment pris en considération la variété des formes politiques qui apparaissent à chaque stade du développement politique de chaque société car il y a des différences, même minimes, en dépit de l'universalité du mouvement d'évolution. Ceci, on s'en doute bien, est juste une forme élaborée des théories développemntalistes<sup>(23)</sup>.

L'exemple typique de ces variations reste pour eux l'Etat africain qui offre à la fois un modèle de l'évolution de types de chefferies vers l'Etat « primitif » ou traditionnel, puis vers l'Etat « achevé » ou structuré, c'est-à-dire institutionnalisé.

Mais là où Eisenstadt rompt avec l'évolutionnisme classique, c'est quand il montre que l'évolution des types d'organisation politique ne se passe pas en un mouvement linéaire et ne donne pas partout les mêmes conséquences, les mêmes types d'Etat. Ces théories évolutionnistes n'expliquent pas non plus pourquoi certaines sociétés développent des Etats plus évolués, plus structurés alors que d'autres peuvent même régresser et retourner à leur statut *ante* comme ce fut la cas d'empires africains comme les empires soudanais du Ghana, du Mali qui sont restés rudimentaires et même disparu<sup>(24)</sup>.

<sup>(22)</sup> Michel Abitbol, Noami Chazan, Samuel Noah Eisenstadt, « Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », in Revue Annales, Vol 38, n°6, 1983, p.1232.

<sup>(23)</sup> Idem, p. 1234.

<sup>(24)</sup> Ibid

Eisenstadt et ses co-auteurs proposent donc une nouvelle approche.

Ils proposent que l'accent soit mis sur le concept de division sociale du travail mais, qu'en plus, les enseignements de **Marx**, **Durkheim**, **Weber ou Tönnies** soient valorisés et utilisé pour expliquer la question de l'émergence de l'Etat.

Leur démarche tient compte de la combinaison de trois données : le type de division du travail caractérisant la société étudiée (le mode de distribution des ressources), l'identité des élites ainsi que le type d'articulation des intérêts des groupes sociaux issus de la division sociale du travail et enfin la nature des représentations collectives qui modèlent l'action des élites « Chaque type d'élite est porteur d'une orientation spécifique ».

L'objectif de ce dispositif théorique complexe est de démontrer que la variation des formes étatiques.

Beaucoup plus explicite sur ce point est la contribution d'Eisenstadt publiée sous le titre «*l'Etat dans divers contextes historiques*» $^{(25)}$ .

Il distingue plusieurs types de régimes politiques « dont chacun se caractérise par une certaine constellation de traits structurels étroitement liés au particularités des élites, aux orientations culturelles et aux processus de changement.

Il distingue ainsi comme types l'impérial, le féodal-impérial, le patrimonial et l'exception de l'Etat-cité . (26)

Dans le deux premiers types, les relations Centre-Périphérie), se caratérisent surtout par la forte particularisation du centre, « qui perçu comme unité symbolique et organisationnelle distincte, et par ses efforts soutenus, non seulement pour tirer des ressources de la périphérie, mais encore pour s'y infiltrer et la reconstruire selon ses propres prémisses.(...) Dans ces sociétés, les centre – politique, religieux et culturels – sont les foyers et les lieux de convergence des diverses grandes traditions ». Les relations centre – périphérie y sont étroitement liées à une forte articulation des symboles de la hiérarchie et de la stratification sociale, spécialement chez les couches supérieures de la société. Ces empires se sont formés au sein de grandes civilisations comme les civilisations chinoise, chrétienne ou islamique (p.42).

Le troisième type, celui des *sociétés patrimoniales* qui, elles, se caractérisent par une absence relative de différence centre- périphérie sur le plan symbolique et institutionnel. Il se distingue par un enracinement des élites dans les groupes dont elles relevaient à l'origine et une forte tendance au resserrement en fonction du *statut social*<sup>(27)</sup>.

<sup>(25)</sup> In L'Etat au pluriel, op.cit., pp.41-74.

<sup>(26)</sup> Idem, p.41.

<sup>(27)</sup> Idem, p.42

Dans les variantes de la société patrimoniale, Eisenstadt retient les civilisations bouddhiste et hindoue et la civilisation islamique alors que dans les variantes des sociétés impériales et féodales- impériales, il distingue l'Empire chinois, les empires russe et byzantin et la civilisation européenne occidentale (28).

Ce qui caractérise l'Etat moderne, c'est la centralisation politique<sup>(29)</sup>. La formation d'un centre politique se fait notamment par la dissolution des solidarités traditionnelles.

Enfin, notons que Eisenstadt retient, quand il s'intéresse au centre politique de la société moderne, cinq ingrédients pour la définition de ce dernier.

Il distingue cinq composantes ou indicateurs de la formation d'un centre politique : la cristallisation d'une identité culturelle, l'institutionnalisation, l'articulation des buts collectifs, la régulation des relations intergroupes, la régulation de l'usage de la force<sup>(30)</sup>.

La cristallisation d'une identité culturelle au niveau de l'Etat suppose la conscience de l'appartenance à cette entité et la conviction que celle-ci doit être un creuset pour toutes les autres, et non pas une arène où elles s'affrontent.

L'Etat doit également être le seul habilité à utiliser la violence légitime, pour reprendre la célèbre formule de Max Weber, et pour ce, il doit exister un cadre juridique autonome qui garantit à une telle fonction sa légitimité. Mais, la légitimité est surtout fonction de l'acceptation et la reconnaissance de l'autorité politique par ceux qui la subissent ; c'est le processus par lequel les gouvernants produisent ou utilisent un(ou des) système(s) de justification qui leur permet de faire appel ...à d'autres centres de pouvoir social pour obtenir une obéissance effective.

Pour Jean Leca, " la légitimité apparaît ainsi comme un réservoir où il est possible de puiser et c'est la possibilité même d'un tel recours qui le rend en général inutile "(31).

# 4. Böckenförde (Eric Wolfgang Ernst)(32): L'Etat, fruit de la sécularisation

Pour Böckenförde, l'Etat, qu'il dit ne pas être une notion universelle, «sert à désigner et à décrire une forme d'ordre politique qui est apparue en Europe à partir du XIIIè siècle, jusqu'au XVIIIè siècle, et en partie encore jusqu'au XIXè siècle, sur la

<sup>(28)</sup> Idem, p.50

<sup>(29)</sup> Il va sans dire qu'il ne faut pas confondre centralisation politique et centralisation administrative; un Etat fédéral a un centre politique ; de même qu'un Etat unitaire peut pratiquer la décentralisation administrative

<sup>(30)</sup> Cf. Jean Leca, « Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens », Revue française de science politique, 1977, vol 27, n° 4-5, pp.557-581

<sup>(31)</sup> Jean Leca, "Développements politiques au Maghreb", p.4

<sup>(32)</sup> Böckenförde (Eric Wolfgang Ernst), Le droit, l'Etat et la constitution démocratique, Editions Bruylant, LGDJ, 2000.

base et de conditions spécifiques à l'histoire européenne et qui, depuis, s'est séparée des conditions historiques concrètes de sa naissance et s'est répandue sur l'ensemble du monde civilisé »<sup>(33)</sup>.

Il adopte une vision analogue à celle de Norbert Elias en affirmant que l'Etat moderne s'est constitué « en passant par les stades de la seigneurie territoriale d'abord, (un assemblage territorialement inachevé de différentes sphères de domination regroupées dans la personne du seigneur territorial), de la suprématie territoriale ensuite (...) s'est constituée, enfin, la puissance uniforme, souveraine vers l'extérieur, suprême vers l'intérieur, puissance qui l'emporte sur l'ordre traditionnel et qui (...) est potentiellement omniprésente, et comment, face à elle, s'est formée la société des sujets ou des citoyens, une société politiquement nivelée. C'est là la genèse de l'Etat prise sous l'aspect de l'histoire constitutionnelle ».(pp.101-102).

Mais cette histoire constitutionnelle n'est qu'un aspect de l'histoire de la formation de l'Etat moderne ; cette institution n'aurait pas pu se constituer comme nous la connaissons si l'ordre politique ne s'était pas arraché de sa détermination et sa configuration religieuse et spirituelle, c'est-à-dire sans sa sécularisation.

L'intérêt de Böckenförde réside dans le fait qu'il propose une réflexion qui fait le lien entre la naissance de l'Etat et le processus de sécularisation. «La question se ramène à celle de savoir jusqu'à quel point la désacralisation de l'ordre politique, la «détemporalisation du spirituel» et la «déspiritualisation du temporel», qui s'est opérée dans et avec la naissance de l'Etat, signifie également une déchristianisation» (34).

Il fait remonter les origines du principe de sécularisation aux XIè et XIIè siècles « à la Querelle dite des investitures » quand commença à s'ébranler la vision d'un monde unitaire politico-religieux ; c'est à partir de cette époque que s'affirma, de manière progressive, mais non unilinéaire, la distinction du domaine de l'empereur de celui la papauté. Cela s'est fait à partir du moment où le prince temporel chrétien ne voulait plus être soumis au Pape. Plus exactement, cela s'affirma avec l'idée que l'investiture du roi n'intéressait plus où n'était plus du domaine du Pare (l'exemple retenu ici est celui De Henri III et du Pape Grégoire VII).

En fait, il s'agissait d'une querelle pour la suprématie d'un ordre sur l'autre. Et Böckenförde relève que le processus de sécularisation est presque le fruit d'un effet pervers de cette querelle: « en ayant essayé sans relâche, depuis la Querelle des investitures, d'imposer la suprématie de l'Eglise, la Papauté a contribué, de manière essentielle, à ce que les titulaires du pouvoir temporel prennent conscience de l'autonomie et du caractère séculier de la politique et comblent de plus en plus leur retard d'institutionnalisation par rapport et par le développement et le perfectionnement des formes étatiques de domination »(35).

<sup>(33)</sup> Idem, p.101

<sup>(34)</sup> Bockenförde, p.105

<sup>(35)</sup> idem, p.106

Une telle hypothèse est partagée par beaucoup d'autres auteurs dont, pour ne citer que le plus connus, Joseph Strayer.

Strayer parle des conséquences imprévues de sa victoire de la victoire de l'Eglise sur l'Empire au XIè siècle et montre comment la mise en avant du concept de la primauté du spirituel sur le temporel contribua, comme par effet pervers, involontairement à une cristallisation de l'autorité temporelle<sup>(36)</sup>.

Dans sa définition de l'Etat, John Strayer retient des critères usuels tels que « la permanence d'une communauté humaine dans l'espace et dans le temps, la formation d'institutions impersonnelles et durables ayant l'autorité suprême et enfin la subordination des allégeances locales à l'allégeance nationale ». John Strayer partage, selon Bertrand Badie, avec S. N. Eisenstadt sa conception évolutionniste qui fait de l'Etat l'aboutissement nécessaire de la rationalisation des sociétés mais son modèle demeure toutefois fragile dans la mesure où il a des difficultés à situer ou à caractériser les empires et les Cités-Etats : il les considère comme des Etats qui ont moins bien fonctionné<sup>(37)</sup>.

La lecture que fait Bertrand Badie parait quelque peu tendancieuse. Georges Lavau, lui retient plutôt la courbe accidentée que présente J. R. Strayer lorsqu'il parle de l'origine de l'Etat ; au lieu d'une supposée linéarité, il montre bien que l'Etat dès le XIè siècle s'est développé et a connu des crises et des reculs jusque vers la fin du XVè siècle. G. Lavau met en lumière que Badie semble vouloir méconnaître : « (...) une leçon encore plus intéressantedu livre de Strayer c'est que tous les processus on analyse habituellement la formation de l'Etat - « institutionnalisation », « division du travail » , « autonomisation », « création d'une bureaucratie professionnelle et fonctionnelle » - ont été des processus très lents constamment contrariés, détournés, arrêtés, repris jusqu'au XVIIIè siècle, qu'à cette date, les Etats les plus avancés étaient loin d'être des Etats complets » (38).

L'idée de la rationalisation comme fondement de l'Etat moderne semble être encore partagée par Böckenförde. Dès l'autonomisation du spirituel par rapport au temporel est devenus une revendication claire, le temporel, lui aussi s'en est prévalu : dès lors, c'est la raison qui devait primer.

Le gouvernement ne devait alors plus se faire que conformément à ce que commande la raison et non la foi. Une telle idée, nous dit Böckenförde, est devenue si familière que même un homme d'église qui est aussi homme d'Etat comme Richelieu

<sup>(36)</sup> Cf.Joseph R. Strayer, On the Medieval Origins of the Modern State, Princeton University Press, 1970, in Aristide Zolberg, « Interactions et formation des Etats modernes en France et en Angleterre », in L'Etat au pluriel, pp.97-98.

Cf. Bertrand Badie, Joseph R. Strayer, « Les origines médiévales de l'Etat moderne », In Revue française de sociologie, vol 22, 1, 1981, pp. 117-118.

<sup>(37)</sup> Ibid

<sup>(38)</sup> Cf Georges Lavau, « A propos de trois livres sur l'Etat », in Revue française de science politique, 1980, vol 30, n°2, pp398-399.

fait, dans son Testament politique, de la *raison* la règle de conduite pour l'action politique, que le Prince ne faire autre chose que ce que lui commande sa raison, même si sa raison est créée par Dieu.

La deuxième étape de ce processus de sécularisation se fait par la Révolution française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 consacre l'Etat en tant que corps social ; c'est une organisation politique de domination en vue de la sauvegarde des droits et libertés étatiques de l'individu. Ce dernier est perçu en tant qu'être humain, que « nature profane, émancipée de toute détermination qui serait nécessairement religieuse ».

Parmi les libertés dont l'Etat est devenu le protecteur, depuis la constitution de 1791, il y la liberté de la foi et de religion; l'Etat devient donc neutre par rapport à la religion; «il s'émancipe, en tant qu'Etat, de la religion (p.113). La religion est expulsée et renvoyée au domaine du domestique, de la société.

Nous sommes donc loin de la monarchie de droit divin et de l'application du principe selon lequel les peuples ne peuvent avoir que la religion de leur roi qui a été derrière la révocation de l'Edit de Nantes.

Le processus de sécularisation, c'est aussi le procès d'émancipation de l'ordre temporel par rapport aux autorités et aux religieux traditionnels ; il trouva son accomplissement dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, laquelle « rapportait l'individu à sa soi-même et à sa liberté » (p.116).

La révolution française serait, enfin, le berceau de l'Etat-Nation.

#### 5. L'Etat chez Emile Durkheim:

Eléments de sociologie historique de l'Etat

L'Etat est le résultat de la division du travail social :

Il est le fruit du passage d'une société simple (à solidarité mécanique) à une société complexe et différenciée (à solidarité organique)<sup>(39)</sup>.

La division du travail a pour conséquence une répartition fonctionnelle des rôles.

L'Etat est l'instrument de la rationalité, indépendant des conflits sociaux : cette indépendance est à l'origine des obligations des fonctionnaires. Elle explique l'apolitisme des fonctionnaires. Selon lui, l'Etat est l'organe et le lieu de la pensée sociale, réfléchie :

«L'Etat est l'organe de la pensée sociale. Ce n'est pas que toute pensée sociale émane de l'Etat. Mais il en est deux sortes : l'une vient de la masse collective et y est diffuse : elle est faite de ces sentiments, de ces aspirations, de ces croyances que la société a collectivement élaborés et qui sont épars dans toutes les consciences. L'autre

<sup>(39)</sup> Cf. Durkheim, De la division du travail social, Livre I, Chapitre III

est élaborée dans un organe spécial qu'on appelle l'Etat ou l' gouvernement (...) la délibération, la réflexion est la caractéristique de tout ce qui se passe dans l'organe gouvernemental. C'est véritablement un organe de réflexion»<sup>(40)</sup>.

L'Etat qui est « pure incarnation de l'esprit rationnel » ne peut, par conséquent se contenter d'exprimer les volitions de la majorité ou d'une foule ; il doit y rajouter une pensée méditée ; il incarne l'intérêt général et la Raison.

Durkheim assimile le peuple à « ceux qui dans un Etat n'ont pas part au gouvernement » ; il l'assimile à la masse<sup>(41)</sup>.

Dans ce cas, les gouvernants sont les instruments de la Raison.

Le peuple n'a pas à se mêler de la décision ; le droit représentant l'intérêt général.

# La neutralité de l'Etat est garantie par l'expertise des fonctionnaires. Ce sont eux qui chargés de faire passer la « pensée claire » :

Pour lui, « L'Etat, c'est un groupe fonctionnaires sui-generis »(42).

Les fonctionnaires doivent s'identifier strictement aux fonctions qu'ils exercent; « ils sont au-dessus des castes ou des classes sociales ; ils n'ont pas d'intérêts sociaux spécifiques »<sup>(43)</sup>. La division fonctionnelle du travail justifie la hiérarchie qui règne dans la fonction publique. Conséquence :

Durkheim, curieusement, se refuse à considérer l'organisation étatique d'un point de vue sociologique, en la considérant par exemple comme une institution sociale parmi d'autres, plongée dans la société globale.

# **6. Bertrand Badie et Pierre Birnbaum** (Sociologie de l'Etat, Paris, Hachette, 2024).

Ce livre rappelle les différentes conceptions de l'Etat, de Marx à Weber, en passant par Durkheim et passe en revue les versions modernes de cette institution, notamment dans la sociologie fonctionnaliste de Talcott Parsons. Il pose la question de la logique de l'Etat dans divers contextes culturels et historiques que ce soit en Occident même ou dans les sociétés où cette institution a été importée.

Badie et Birnbaum voient en Karl Marx l'un des fondateurs de la sociologie de l'Etat et critiquent les auteurs et théoriciens marxistes qui ne retiennent que la vision qui s'insère dans une tradition marxiste où « l'Etat, toujours identique à lui-même, dans toutes les sociétés capitalistes, fait sans cesse figure d'agent fidèle d'un capital qui aurait parfois l'intelligence de lui concéder quelque autonomie ».(Sociologie de l'Etat,

<sup>(40)</sup> Durkheim, Leçons de sociologie, PUF, 1950, pp.95-96.

<sup>(41)</sup> Durkheim, Débats sur le nationalisme et le patriotisme, in Textes, Ed de Minuit, 1975, p.184

<sup>(42)</sup> Leçons de sociologie, op. cit., p. 61

<sup>(43)</sup> Durkheim, Débats sur les syndicats de fonctionnaires, in Textes, op. cit., t 3, p. 205.

p.16) Une telle vision ignore ou se refuse à reconnaître la diversité du réel telle que l'a perçue Marx. En effet, pour lui, les Etats prennent des formes différentes dans les différentes sociétés. . bien plus pour lui, « l'Etat change avec la frontière, il est dans l'empire prusso-allemand autre qu'en Suisse et en Angleterre autre qu'aux Etats-Unis» (44). (ibid, ils citent Marx, Critique des programmes socialistes de Gotha et d'Erfurt, Ed. Spartacus, 1984, p.34). Marx, pour ce qui est de la nature de l'Etat, tient compte du passé de cet Etat; plus exactement, nous montrent Birnbaum et Badie, Marx s'intéresse aux conséquences de la féodalité. Dans une société comme les Etats-Unis,, où l'Etat n'a pas eu à se dégager de structures féodales, il n'a pas été une « fin en soi »; il est resté soumis à la société civile et n'a pas eu à prétendre à l'indépendance par rapport à elle.

Les auteurs ont eu raison de faire apparaître cette dimension importante pour la comparaison : Les sociétés qui ont eu passé féodal donnent, elles, par contre, naissance à un Etat fort bureaucratisé qui domine la société civile.

Ils montrent également qu'aux yeux de Karl Marx, l'Etat n'est pas uniquement et toujours juste un outil entre les mains d'une classe et qu'il peut devenir indépendant Ainsi, Marx rappelle que l'Etat en Prusse «demeure oppressif, indépendant, une force sacrée à l'écart de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ne se dégradant nullement en un vulgaire instrument de la société bourgeoise» (45). Cette indépendance se base sur la maîtrise des appareils bureaucratique, militaire et policier.

Mais l'Etat ne peut avoir cette indépendance qu'en s'assurant des ressources propres. C'est cette même idée que nous trouverons plus tard aussi bien chez Weber, chez Durkheim que chez Norbert Elias, celle du monopole fiscal.

Birnbaum et Badie montrent bien que la séparation hégélienne entre « société civile» et « l'Etat politique » est également présente chez Marx : « Hegel part de la séparation de la société civile et de l'Etat politique comme de deux sphères réellement différentes. Cette séparation existe, il est vrai, réellement, dans l'Etat moderne », écrit Marx (46).

Ils montrent également que, pour Marx, c'est la division du travail et non la propriété privée des moyens de production qui rend compte de la naissance de l'Etat. «C'est la division du travail qui conditionne, selon Marx, tant la formation des classes que celle de l'Etat »(47).

<sup>(44)</sup> La véritable expression de Marx est « L'état actuel, au contraire change avec la frontière (...) Cependant, les divers Etats des divers pays civilsés, nonobstant la multiple diversité de leurs formes, ont tous ceci de commun qu'ils reposent sur le terrain de la société bourgeoise moderne, plus ou moins développée au point de vue capitaliste. C'est ce qui fait que certains caractères essentiels leur sont communs».

<sup>(45)</sup> Karl Marx, Fondements de la critique de l'économie politique, Anthropos, 1968; voir Birnbaum et Badie, p 71.

<sup>(46)</sup> Idem, p.151, in Birnbaum et Badie, p.9 (cf. Critique de la philosophie de l'Etat de Hege, Ed Costes, 1948, p.151)

<sup>(47)</sup> Karl Marx, L'idéologie allemande, Editions sociales, 1965, Ière partie, pp.35 et 57, in Birnbaum et Badie, p.24.

Mais, quelle que soient les différences des formes d'Etat moderne, ils ont tous ceci de commun : « ils reposent (tous) sur le sol de la moderne société bourgeoise, seulement plus ou moins développée au point de vue capitaliste. Certains caractères essentiels leur sont par là communs ». Ils rappellent aussi que, pour Marx, « l'Etat est l'Etat de la classe la plus puissante, de celle qui domine au point de vue économique et qui , grâce à lui, devient aussi classe dominante »<sup>(48)</sup>.

L'intérêt de l'ouvrage de Birnbaum et Badie , concernant Marx, est d'avoir montré qu'il peut et doit être reconnu comme l'un des pères fondateurs de la sociologie historique de l'Etat et que la vision qu'il avait de celui-ci est aussi loin d'avoir été unidimensionnelle. Il est aussi d'être un guide de lecture pour qui voudrait revisiter les écrits de Marx concernant la question étatique.

Outre les développements consacrés à Durkheim et Weber, ils montrent comment le thème de l'Etat s'est inséré dans la sociologie fonctionnaliste, notamment à travers le concept de différenciation.

Ils s'intéressent notamment à la sociologie de Talcott Parsons pour qui l'apparition de l'Etat va de pair avec un processus de différenciation du système politique par rapport aux autres systèmes sociaux. Tous les concepts de la sociologie fonctionnaliste sont donc mobilisés : autonomisation, institutionnalisation, spécialisation des rôles, universalisation des processus politiques.

Ici encore, nous rencontrons l'idée d'une coïncidence ou d'un lien entre différenciation et développement d'une économie de marché qui bouleverse les équilibres anciens<sup>(49)</sup>.

En weberien, Talcott Parsons pense que le christianisme, en tant que code culturel, et notamment le protestantisme, aurait permis cette mutation<sup>(50)</sup>.

Il parait ainsi que la différenciation, du politique et du religieux d'abord, structurelle et institutionnelle soient au centre du processus de construction étatique, mais également de la modernité occidentale de manière plus générale.

<sup>(48)</sup> Marx, Manifeste du parti communiste, Editions sociales, 1965, ppp32-33, in Birnbaum et Badie, p.25

<sup>(49)</sup> Birnbaum et Badie, p.54

<sup>(50)</sup> Ibid; voir T. Parsons, Le système des sociétés modernes, Dunod, 1973, p. p.71

#### **Bibliographie**

Abitbol Michel, Noami Chazan, Samuel Noah Eisenstadt, « Les origines de l'Etat ; une nouvelle approche », in Revue Annales, Vol 38, n°6, 1983, p.1232

Badie Bertrand et Birnbaum Pierre, La sociologie de l'Etat, Editions Grasset et Fasquelle, 1992

Bertrand Badie, Joseph R. Strayer, « Les origines médiévales de l'Etat moderne », In Revue française de sociologie, vol 22, 1, 1981, pp. 117-118

Birnbaum Pierre, "Sur la dé-différenciation de l'Etat", in Revue internationale de Science Politique, vol 5, n°1, 1985, pp.85 et ss

Böckenförde (Eric Wolfgang Ernst), Le droit, l'Etat et la constitution démocratique, Editions Bruylant, LGDJ, 2000

Déloye Yves, Sociologie historique du politique, Editions La Découverte, Paris, 1997

Durkheim Emile, De la division du travail social, Paris, PUF, 1960

Elias Norbert, La dynamique de l'Occident, Paris, Calman Lévy, 1975

Ertman Thomas, Birth of Leviathan. Building states and regimes in medieval and early modern Europe, Cambridge University Press, 1997

Lacroix Bernard, « La contribution de Norbert Elias à l'analyse de la construction sociale de l'Etat démocratique, Revue, Polis, vol. 9, Numéro spécial, 2002.

Lavau Georges, « A propos de trois livres sur l'Etat », in Revue française de science politique, 1980, vol 30, n°2, pp398-399

Leca Jean, « Pour une analyse comparative des systèmes politiques méditerranéens», Revue française de science politique, 1977, vol 27, n° 4-5, pp.557-581

Mann Patrice, La genèse de l'Etat moderne Max Weber revisité, in Revue française de sociologie, vol 41, N°2, pp.331-333

Marx Karl, Fondements de la critique de l'économie politique, Anthropos, 1968, vol2, Marx Karl, Manifeste du parti communiste, Editions sociales, 1965

Renaud Renaud, « Liberté, égalité, subjectivité », Histoire de la philosophie politique, Tome2, "Naissances de la modernité", Editions Calman Lévy, 1999

Strayer Joseph R. On the Medieval Origins of the Modern State, Princeton University Press, 1970

Weber Max, Economie et Société, Plon, t 1, 1965

Zolberg Aristide, « Interactions et formation des Etats modernes en France et en Angleterre » in L'Etat au pluriel, pp.97-98